



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/2008/7  
2 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU  
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS  
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

Troisième réunion

Riga, 11-13 juin 2008

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et fonctionnement de la Convention:  
exécution du programme de travail pour 2006-2008,  
y compris les aspects financiers

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
POUR 2006-2008, AVEC UN APERÇU DES CONTRIBUTIONS  
ET DES DÉPENSES EN 2006 ET 2007**

**Rapport établi par le secrétariat**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1 – 3	2
I. DOMAINES D'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL .....	4 – 40	3
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention .....	5 – 7	3
B. Activités de renforcement des capacités.....	8 – 10	4
C. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants .....	11 – 13	5

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Mécanisme d'échange d'informations.....	14 – 16	6
E. Participation du public aux travaux des instances internationales.....	17 – 19	7
F. Registres des rejets et des transferts de polluants.....	20 – 22	8
G. Accès à la justice.....	23 – 25	9
H. Outils d'information électroniques.....	26 – 28	10
I. Organismes génétiquement modifiés.....	29 – 32	10
J. Participation du public à la prise de décisions stratégiques.....	33 – 35	11
K. Coordination et supervision des activités entre les sessions.....	36 – 38	12
L. Troisième réunion ordinaire des Parties.....	39	13
M. Planification stratégique à long terme.....	40	13
II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	41 – 43	13
 Annexes		
I. Contributions reçues en et pour 2006 et 2007.....		17
II. Aperçu des dépenses en 2006 et 2007.....		21

**INTRODUCTION**

1. À leur première réunion, les Parties à la Convention ont adopté les décisions I/11 et I/13, la première définissant les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, la deuxième établissant un plan de contributions volontaires pour financer les activités inscrites au programme de travail qui n'étaient pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. À leur deuxième réunion, elles ont adopté les décisions II/6 et II/7, la première élargissant et modifiant le plan établi en vertu de la décision I/13 et la deuxième établissant un programme de travail pour la période 2006-2008.

2. Le présent rapport a pour premier objectif de fournir des renseignements sur l'exécution à ce jour du programme de travail adopté aux termes de la décision II/7, en mettant davantage l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels du programme que sur les aspects politiques. Il vise également à donner suite au paragraphe 6 de la décision II/6, dans lequel la Réunion des Parties a demandé au secrétariat d'établir un rapport détaillé sur les contributions financières reçues et leur utilisation.

3. L'annexe I indique les contributions reçues en 2006 et 2007, tandis que l'annexe II présente une ventilation des dépenses<sup>1</sup> engagées en 2006 et 2007, avec un total partiel pour chaque ligne budgétaire permettant de faire des comparaisons avec les montants estimatifs des ressources totales et des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal, tels qu'adoptés par la Réunion des Parties à sa deuxième session et affinés par le Groupe de travail des Parties à sa sixième session<sup>2</sup>.

## **I. DOMAINES D'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

4. Les activités prévues dans la décision II/7 et les activités effectivement réalisées dans chaque domaine d'activité du programme de travail sont présentées brièvement ci-après, avec des observations sur les dépenses. On trouvera en conclusion quelques observations sur les tendances financières apparaissant dans le contexte de la Convention et quelques remarques générales sur la situation et les perspectives financières.

### **A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention**

5. Les objectifs fixés pour l'activité I du programme de travail pour 2006-2008 étaient de vérifier et faciliter l'application et le respect de la Convention. Le Comité d'examen du respect des dispositions et le secrétariat ont été désignés comme les principaux responsables de cette activité. Les travaux proposés pour le Comité d'examen étaient notamment l'examen des demandes soumises, des communications présentées et des questions renvoyées au sujet de cas de non-respect éventuel, l'élaboration des décisions et des rapports, et la réalisation de missions d'établissement des faits. Les travaux du secrétariat étaient de faire connaître le Mécanisme, de créer une base de données des cas et d'assurer des services d'appui au Comité.

6. Entre la deuxième et la troisième réunion des Parties, le Comité d'examen du respect des dispositions aura tenu 12 sessions (2 sessions en 2005, 4 en 2006, 4 en 2007 et 2 en 2008). Au moment de la deuxième réunion des Parties, cinq communications émanant du public concernant des cas allégués de non-respect des dispositions étaient examinées par le Comité. Entre cette réunion et la dix-neuvième session du Comité (5-7 mars 2008), celui-ci a reçu 10 nouvelles communications émanant du public. Aucune Partie n'a soumis de question au Comité, et le secrétariat n'a soumis aucune demande durant cette période. Toutes les communications ont été examinées du point de vue de leur recevabilité, et celles qui ont été jugées recevables, du moins à titre préliminaire, en sont à différents stades d'examen<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Les chiffres relatifs aux dépenses du Fonds d'affectation spéciale sont définis comme «nets» ou «bruts» dans le présent rapport. Les chiffres nets n'incluent pas les 13 % de dépenses d'appui aux programmes prélevés sur les dépenses engagées par les fonds d'affectation spéciale de l'ONU. Les chiffres bruts incluent les dépenses d'appui aux programmes. Les dépenses d'appui aux programmes cumulées en 2006 et 2007 figurent à la fin de l'annexe II du présent rapport.

<sup>2</sup> ECE/MP.PP/WG.1/2006/9, annexe II.

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport du Comité à la Réunion des Parties et ses additifs (ECE/MP.PP/2008/5 et Add.1-10).

Le Comité devrait rendre compte de ses conclusions et, le cas échéant, formuler des recommandations concernant le respect des dispositions par certaines Parties dans son rapport à la Réunion des Parties. Dans quelques cas examinés au début de la période intersessions, le Comité a constaté que des dispositions n'étaient pas respectées et il a formulé des recommandations directement adressées aux Parties en cause. Il a ensuite passé en revue l'application de ces recommandations et rendra compte dans son rapport à la Réunion des Parties des progrès réalisés à cet égard. Outre l'examen des communications émanant du public, le Comité a procédé au suivi de l'exécution des décisions II/5a, II/5b et II/5c avec les trois Parties concernées. Il a également examiné des problèmes plus généraux de respect des dispositions, notamment en se fondant sur le contenu des rapports nationaux de mise en œuvre, et a élaboré des lignes directrices concernant les prescriptions en matière de notification au titre des décisions I/8 et II/10, qui ont ensuite été approuvées par le Groupe de travail des Parties.

7. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 495 108 dollars. Les dépenses nettes réelles correspondant aux activités du Comité pour l'exercice biennal 2006-2007 se sont élevées à 317 494 dollars (358 768 dollars en valeur brute). Ce niveau de dépenses était inférieur au niveau prévu, en raison principalement d'un moindre niveau de dépenses pour les consultants externes et l'appui au personnel financé par des fonds extrabudgétaires.

## **B. Activités de renforcement des capacités**

8. Les objectifs de l'activité II du programme de travail pour 2006-2008 étaient de coordonner les activités de renforcement des capacités visant à aider les pays à donner pleinement effet à la Convention, et d'appliquer les mesures de renforcement des capacités au niveau sous-régional. Le programme de travail proposait d'atteindre ces objectifs au moyen de réunions de coordination interinstitutions, d'ateliers de formation et d'activités d'assistance technique (deux ateliers sous-régionaux par an environ).

9. Diverses organisations internationales, régionales et nationales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), ont continué d'entreprendre et de mener à bien des activités de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local. Les pays en transition sont restés les principaux bénéficiaires de ce type d'initiatives. Pour promouvoir une action coordonnée des principaux acteurs dans le domaine du renforcement des capacités, le secrétariat a organisé deux réunions avec les principales organisations régionales et internationales réalisant des projets de renforcement des capacités ainsi qu'avec l'ECO-Forum européen (une en 2005 et une en 2006). Les participants à ces réunions ont examiné les activités en cours et proposées et ont étudié les moyens d'améliorer les échanges d'informations, la coopération et, le cas échéant, la coordination<sup>4</sup>. Le secrétariat a joué un rôle consultatif actif dans divers projets conduits par d'autres organisations (par exemple, le Conseil de l'Europe, l'ECO-Forum européen, le programme TACIS de l'UE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)), en particulier dans l'établissement des centres publics d'échange d'informations sur l'environnement de la Convention d'Aarhus, du Centre

---

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, voir le rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2008/6).

régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, et des centres du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En dehors de la région, il a contribué aux réunions du Partenariat pour le Principe 10 (PP10)<sup>5</sup>.

10. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 267 280 dollars. Les dépenses réelles nettes durant cet exercice biennal se sont élevées à 92 876 dollars (104 949 dollars en valeur brute), soit un montant sensiblement inférieur. Cet écart entre le montant des ressources de base et les dépenses réelles est principalement dû au fait que nombre d'activités de renforcement des capacités au titre de la Convention relèvent d'autres domaines d'activité du programme de travail, tels que le mécanisme d'échange d'informations (activité IV), l'accès à la justice (activité VII) et les outils d'information électroniques (activité VIII). Dans ces trois domaines, les dépenses réelles ont été sensiblement plus élevées que le montant estimatif des ressources de base (et, dans un cas, des ressources totales) nécessaires. La différence entre le montant des dépenses estimées et celui des dépenses effectives dans le domaine du renforcement des capacités au titre de l'activité II signifie donc non pas que le renforcement des capacités n'a pas été jugé prioritaire, mais plutôt que les activités de renforcement des capacités sont généralement devenues plus ciblées sur des domaines d'activité spécifiques qu'elles ne l'avaient été jusque-là.

### **C. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants<sup>6</sup>**

11. L'activité III du programme de travail 2006-2008 avait pour objectifs de sensibiliser le public à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et des transferts de polluants dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, d'accroître le nombre des Parties à la Convention, et d'appuyer les initiatives régionales et internationales se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Pour atteindre ces objectifs, le programme de travail prévoyait une participation aux manifestations et processus régionaux et internationaux importants, l'élaboration d'une stratégie de communication, un appui à des ateliers, séminaires et conférences organisés par d'autres entités, et la réalisation de brochures, publications, bulletins d'information et autres documents. D'autres activités prévues concernaient notamment la gestion d'un site Web et la rédaction et la révision d'articles et de dossiers destinés aux médias sur la Convention et le Protocole.

12. Le secrétariat a poursuivi ses efforts de sensibilisation en participant à des conférences, séminaires et ateliers dans divers pays, essentiellement à l'intérieur de la région de la CEE, ou en prenant des dispositions pour que puissent participer à ces réunions des représentants d'organismes créés en application de la Convention. Depuis la deuxième réunion des Parties, des exposés ont été présentés lors de réunions organisées par d'autres organismes des Nations Unies (PNUD, PNUE et Institut des Nations Unies pour la formation et la

---

<sup>5</sup> Pour des informations générales sur le PP10, voir <http://www.pp10.org>.

<sup>6</sup> Les activités de sensibilisation relatives au Protocole sur les RRTP sont décrites au paragraphe 19 ci-dessous. Les coûts s'y rapportant sont décrits au paragraphe 20, pour ce domaine d'activité spécifique.

recherche (UNITAR)), et d'autres organismes internationaux ou supranationaux (Conseil de l'Europe, Commission européenne, Institut des stratégies environnementales mondiales, OCDE, et OSCE), des centres et initiatives régionaux sur l'environnement (programme de coopération du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, Initiative d'Europe centrale et Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale), des institutions et associations professionnelles, universitaires ou non gouvernementales (par exemple, Initiative Accès, Association pour la communication progressive, Association Vraiment Durable, Chambre de commerce britannique en Belgique, Consortium pour les études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, ECO-Forum européen, Bureau européen de l'environnement, London School of Economics et Université de Milan-Bicocca), et ainsi qu'à l'occasion de divers ateliers sous-régionaux, notamment dans des pays en transition. Le secrétariat a également participé à un séminaire organisé par l'Agence d'État chinoise pour la protection de l'environnement.

13. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 149 856 dollars. Les dépenses nettes réelles des activités prises en charge par le Fonds d'affectation spéciale au cours de la période de deux ans se sont élevées à 70 205 dollars (79 332 dollars en valeur brute), soit un montant sensiblement inférieur. Au regard de l'insuffisance des moyens disponibles, le secrétariat a jugé nécessaire d'adopter une approche réactive, consistant principalement à répondre aux invitations, aux initiatives et aux approches d'autres entités. Les coûts ont été maintenus à un niveau raisonnable grâce au généreux soutien de tierces parties. Par exemple, le PNUE a financé à hauteur de 6 000 dollars (enregistrés en tant que contribution en nature) et fourni du temps de travail de son personnel pour l'établissement de la publication conjointe CEE/PNUE *Votre droit à un environnement sain: un guide simplifié de la Convention d'Aarhus*. En outre, lorsque le secrétariat était invité à présenter des exposés à des réunions, les organisateurs ont souvent pris en charge les frais y afférents.

#### **D. Mécanisme d'échange d'informations**

14. Les objectifs de l'activité IV du programme de travail 2006-2008 étaient de faciliter, à l'aide du mécanisme d'échange d'informations, la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio. Leur réalisation passait par la gestion du point nodal central du mécanisme d'échange d'informations, la coordination des points nodaux nationaux et la mise au point d'outils électroniques pour faciliter les échanges d'informations et la collecte d'exemples de bonnes pratiques.

15. Le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale a été lancé en juillet 2004 et est maintenant la principale source mondiale d'information sur les questions relatives aux thèmes de la Convention et au Principe 10 de la Déclaration de Rio. Accessible par le site Web de la Convention ou directement à l'adresse <http://aarhusclearinghouse.unece.org/>, il contient actuellement environ 1 200 entrées. Depuis la deuxième réunion des Parties, plus de 180 articles d'actualités concernant la Convention y ont été ajoutés. En 2007, le Mécanisme a enregistré plus de 11 000 consultations provenant de 158 pays et territoires; plus de 70 % provenaient de la région de la CEE. Une nouvelle version actualisée du site Web du Mécanisme a été lancée pendant la session annuelle de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tenue en mai 2007 à Genève.

16. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 161 508 dollars. Les dépenses nettes réelles durant l'exercice biennal se sont élevées à 117 137 dollars (132 365 dollars en valeur brute), largement dans les limites des prévisions des ressources de base nécessaires.

#### **E. Participation du public aux travaux des instances internationales**

17. L'activité V du programme de travail pour 2006-2008 avait pour objectif de promouvoir l'application des principes de la Convention dans le cadre des organismes et processus internationaux compétents. Cet objectif devait être atteint, notamment, grâce aux Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales et au développement ultérieur de ces lignes directrices en consultation avec les instances internationales considérées. Les moyens d'atteindre cet objectif étaient notamment la diffusion des Lignes directrices d'Almaty, les travaux de l'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales en application de la décision II/4, les consultations avec les instances internationales considérées par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale, la participation à des ateliers dont le thème se rapporte à la Convention d'Aarhus, et des activités communes avec d'autres conventions.

18. Par sa décision II/4, la Réunion des Parties a adopté les Lignes directrices d'Almaty et constitué une équipe spéciale chargée d'engager des consultations sur les Lignes directrices avec les instances internationales. L'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales, présidée par la France, s'est réunie à trois reprises durant la période intersessions. Les consultations avec les instances internationales se sont déroulées sur une période de douze mois entre juin 2006 et juin 2007. Le point de départ du processus de consultation a été un questionnaire écrit envoyé à 97 instances internationales pour les inviter à participer au processus de consultation. Cinquante instances internationales ont renvoyé le questionnaire rempli, et leurs réponses ont été synthétisées dans un document établi par le secrétariat avant la deuxième réunion de l'Équipe spéciale en novembre 2006. À la suite de la procédure de consultation écrite, une réunion de deux jours de représentants d'instances internationales a eu lieu à Genève en juin 2007, qui a permis à des représentants de gouvernements, de secrétariats, d'ONG et de milieux universitaires d'échanger des informations sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice. Avant la troisième réunion de l'Équipe spéciale en novembre 2007, et conformément au paragraphe 7 de la décision II/4, les Parties, les Signataires, les autres États intéressés, les ONG et autres acteurs pertinents ont été invités à soumettre au secrétariat des observations sur leur expérience de l'application des Lignes directrices, pour examen par l'Équipe spéciale. Le secrétariat a effectué une synthèse des réponses reçues, qui a été présentée à la troisième réunion de l'Équipe spéciale, au cours de laquelle celle-ci a également examiné les résultats de ses travaux à ce jour et les différentes activités ultérieures possibles sur la question.

19. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 70 000 dollars et le montant estimatif net des ressources totales pour la même période était de 120 000 dollars. L'atelier sur la participation du public aux travaux des instances internationales ayant eu lieu en 2007, les dépenses réelles en 2006 ont été légèrement inférieures au montant estimatif des ressources de base pour cette année-là, mais l'augmentation des dépenses en 2007, due à l'organisation de la réunion internationale et de la réunion de l'Équipe spéciale, a porté le montant des dépenses nettes réelles pour l'exercice biennal à 97 555 dollars

(110 237 dollars en valeur brute), ce qui est légèrement supérieur au montant estimatif des ressources de base nécessaires mais bien en deçà du montant estimatif des ressources totales nécessaires. L'augmentation des dépenses dans ce domaine d'activité s'explique par le niveau élevé des crédits affectés par la France.

#### **F. Registres des rejets et des transferts de polluants**

20. L'objectif établi pour l'activité VI du programme de travail pour 2006-2008 était de promouvoir la ratification, l'entrée en vigueur et l'application du Protocole sur les RRTP, au moyen de réunions du Groupe de travail sur les RRTP et de groupes d'experts ou d'équipes spéciales, d'activités de renforcement des capacités, et de la mise au point de directives techniques et juridiques et autres outils d'information pour appuyer la mise en place de RRTP nationaux.

21. Le Protocole sur les RRTP a été adopté à la première réunion extraordinaire des Parties, tenue le 21 mai 2003 dans le cadre de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», et a été signé par 36 États et par la Communauté européenne. À la même réunion, le Groupe de travail sur les RRTP a été établi pour contribuer à la préparation de la mise en œuvre du Protocole en attendant son entrée en vigueur et préparer la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Le Groupe de travail, présidé par la Belgique, s'est réuni à trois reprises depuis la deuxième réunion des Parties (une fois en 2006, deux fois en 2007). Il a axé ses travaux sur la préparation de la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Il a établi des projets de décision sur le règlement intérieur, un mécanisme d'examen du respect des dispositions, un organe subsidiaire permanent et un programme de travail, en vue de leur adoption par les Parties à leur première session. En 2007, le Groupe de travail a adopté des directives pour l'application du Protocole. La CEE a assuré le service des réunions et participé activement aux travaux du Groupe de coordination international du registre (qui a succédé au Groupe de coordination RRTP du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques), qui s'est réuni à trois reprises (en 2006, 2007 et 2008). Elle continue à collaborer avec d'autres organisations internationales travaillant sur des questions liées aux RRTP. En 2006, le secrétariat a participé à une consultation sur le Document d'orientation pour la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP établi par l'UE, organisée par la Commission européenne, et à un atelier national sur les RRTP en Allemagne. Il a coorganisé avec l'UNITAR et le Gouvernement biélorussien une réunion parallèle à l'occasion de la Réunion régionale des pays d'Europe centrale et orientale sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques tenue en Lettonie (également en 2006). En 2007, il a coorganisé, avec le Ministère arménien de la protection de la nature et l'OSCE, un atelier national sur les obligations et les droits découlant du Protocole en Arménie.

22. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le montant estimatif net des ressources de base nécessaires était de 239 508 dollars, et celui des ressources totales de 350 800 dollars. Les dépenses réelles nettes durant l'exercice biennal ont été de 219 029 dollars (247 503 dollars en valeur brute), ce qui est très proche du montant estimatif net des ressources de base nécessaires prévu pour la période.



### G. Accès à la justice

23. Les objectifs de l'activité VII étaient l'application des recommandations adoptées à la deuxième réunion des Parties et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques. Le programme de travail prévoyait de réaliser ces objectifs au moyen de réunions de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice (une par an), l'élaboration de documents d'information et d'orientation, le rassemblement et l'examen d'études de cas, et l'établissement d'une liste d'activités futures.

24. Créée en vertu de la décision II/2, l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice, s'est réunie à deux reprises au cours de la période intersessions (une fois en 2006 et une fois en 2007). Elle a permis un échange d'informations sur les bonnes pratiques, supervisé l'établissement par le secrétariat d'une analyse des documents d'information, de formation ou d'analyse disponibles, et formulé des orientations concernant les activités de renforcement des capacités. Une partie de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale a été consacrée à une «miniconférence» sur le thème «Ouvrir les portes du système judiciaire: problèmes que soulève l'élargissement de l'accès du public à la justice». L'Équipe spéciale a proposé d'axer les activités de renforcement des capacités sur le secteur judiciaire, particulièrement dans les pays en transition, en accordant la priorité aux activités au niveau sous-régional. Cela a conduit à l'organisation à Kiev d'un atelier à l'intention de hauts magistrats de six pays d'Europe orientale et du Sud du Caucase. Des ateliers similaires en Europe du Sud-Est et en Asie centrale sont en préparation dans le second cas en liaison avec un projet TACIS de l'UE relatif à la Convention.

25. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 30 000 dollars, et celui des ressources totales de 70 000 dollars. Les dépenses réelles nettes durant l'exercice biennal se sont élevées à 168 349 dollars (190 234 dollars en valeur brute), soit plus de deux fois plus que le montant estimatif net des ressources totales. Alors que les dépenses nettes réelles en 2006 (35 335 dollars) avaient été légèrement supérieures au montant des ressources totales nécessaires prévues pour cette année-là (35 000 dollars), en 2007 elles ont très largement dépassé (133 013 dollars) le montant des ressources totales nécessaires (35 000 dollars). L'augmentation des dépenses en 2007 s'explique en grande partie par le niveau élevé des crédits affectés par la Suède (environ 113 000 dollars pour l'exercice biennal). Les principales augmentations de dépenses ont été consacrées à la sous-traitance, notamment en rapport avec l'atelier de Kiev destiné aux juges, et à la miniconférence tenue dans le cadre de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, à laquelle ont participé un plus grand nombre d'experts financièrement pris en charge qu'à une réunion ordinaire de l'Équipe spéciale. Il convient de noter qu'il était à l'origine prévu de recourir à des membres du personnel émargeant au budget ordinaire et, dans une moindre mesure, à des consultants pour assurer le service des réunions et obtenir les compétences nécessaires dans ce domaine d'activité. Finalement, il a fallu recourir aux services d'un personnel financé sur des fonds extrabudgétaires, ce qui explique en partie l'augmentation des dépenses réelles par rapport aux coûts estimatifs. Il est également à noter, comme il a été mentionné au paragraphe 12 plus haut, que les activités dans ce domaine pourraient également relever de la rubrique «Activités de renforcement des capacités» (activité II), domaine où les dépenses sont restées bien en deçà des coûts estimatifs.

## H. Outils d'information électroniques

26. Les objectifs de l'activité VIII du programme de travail pour 2006-2008 étaient les suivants: application des recommandations pour une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques; promotion de la circulation de l'information sur les bonnes pratiques et orientations (conceptuelles et pratiques) concernant le mécanisme d'échange d'informations; et suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information. Pour réaliser ces objectifs, le programme de travail prévoyait différentes méthodes, dont l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'application de la Convention, l'établissement d'un répertoire de bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers à l'intention des points de contact nationaux du mécanisme d'échange d'informations, et des activités de renforcement des capacités.

27. L'Équipe spéciale sur les outils d'information électroniques, créée en vertu de la décision I/6 et prorogée en vertu de la décision II/3, s'est réunie à trois reprises durant la période intersessions (en 2005, 2006 et 2007). Elle a permis un échange d'informations sur les bonnes pratiques, elle a élaboré et diffusé un questionnaire sur le suivi de l'application de la décision II/3 relative aux outils d'information électroniques et au mécanisme d'échange d'informations<sup>7</sup>, et elle a contribué au développement du mécanisme d'échange d'informations de la Convention. En 2007, le secrétariat a organisé deux ateliers de renforcement des capacités sur les outils d'information électroniques et le mécanisme d'échange d'informations, l'un conjointement avec le CRE, l'autre avec le CAREC.

28. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le montant estimatif net des ressources de base nécessaires était de 72 868 dollars et celui des ressources totales de 120 960 dollars. Les dépenses réelles nettes durant cet exercice biennal se sont élevées à 102 957 dollars (116 342 dollars en valeur brute), ce qui est plus élevé que le montant estimatif des ressources de base mais bien en deçà de celui des ressources totales. Il convient également de noter qu'une grande partie des activités dans ce domaine relève globalement de la catégorie plus générale du «renforcement des capacités», mais qu'elles sont reprises ici, au lieu de l'être dans le domaine d'activité II (renforcement des capacités).

## I. Organismes génétiquement modifiés

29. Les objectifs de l'activité IX du programme de travail 2006-2008 étaient d'appuyer l'application de la Convention dans le domaine des organismes génétiquement modifiés (OGM) et la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux OGM, et de promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté au titre de la décision II/1. Les moyens proposés pour atteindre ces objectifs étaient notamment une réunion d'experts aux niveaux régional ou international sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine des OGM, et l'utilisation du mécanisme d'échange d'informations pour promouvoir l'échange d'informations sur les bonnes pratiques.

---

<sup>7</sup> Les recommandations pour une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques en vue d'ouvrir au public l'accès à l'information sur l'environnement figurent à l'annexe de la décision II/3.

30. Par sa décision II/1, la Réunion des Parties a adopté un amendement à la Convention, relatif à la participation du public aux décisions relatives à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et à leur commercialisation. À sa sixième réunion, le Groupe de travail des Parties a noté que la Convention était ambiguë en ce qui concernait les conditions d'entrée en vigueur des amendements et il a prié le secrétariat, en consultation avec le Bureau et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, et avec l'assistance d'un groupe d'experts juridiques, d'élaborer un projet de décision sur cette question afin d'éclaircir ce point et d'assurer l'entrée en vigueur rapide de l'amendement. Le secrétariat a élaboré le projet de décision et l'a soumis au Groupe de travail, qui l'a examiné et révisé à sa neuvième réunion et a décidé de le transmettre pour examen à la Réunion des Parties.

31. Par sa décision II/7, la Réunion des Parties a décidé d'organiser une réunion internationale d'experts sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine des OGM dans le cadre de son plan de travail pour 2006-2008. La réunion internationale d'experts se tiendra à Cologne (Allemagne), les 19 et 20 mai 2008, juste après la quatrième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Les Pays-Bas ont proposé de financer l'organisation de cette réunion d'experts, dont le principal objectif est de donner l'occasion aux représentants de gouvernements, organisations internationales, ONG, industries, universités et autres représentants de la société civile d'échanger des informations sur les besoins et les problèmes les plus pressants concernant l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine des OGM, et sur les bonnes pratiques visant à y répondre. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a indiqué qu'il participerait activement à la réunion.

32. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 30 000 dollars et celui des ressources totales de 75 000 dollars. Les dépenses réelles nettes durant l'exercice biennal se sont élevées à 4 935 dollars (5 576 dollars en valeur brute), ce qui est sensiblement inférieur au montant des dépenses prévu dans le programme de travail. Cet écart est principalement dû au fait que l'on avait d'abord prévu d'organiser la réunion d'experts internationale en 2007<sup>8</sup>. Les dépenses engagées en 2007 ne reflètent donc que les premières étapes de la préparation de la réunion.

#### **J. Participation du public à la prise de décisions stratégiques**

33. Les objectifs définis pour l'activité X du programme de travail pour 2006-2008 étaient: de coordonner les échanges d'informations en rassemblant des exemples de bonnes pratiques concernant l'application des articles 7 et 8; de promouvoir des synergies avec le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo); et de promouvoir l'application des articles 7 et 8 de la Convention d'Aarhus. Les moyens proposés dans le

---

<sup>8</sup> La décision II/7 prévoyait de tenir cette réunion en 2007. C'est la raison pour laquelle, dans la ventilation plus détaillée des dépenses estimatives du Groupe de travail, aucun crédit n'était prévu en 2008 pour cette réunion, ni dans les ressources de base ni dans les ressources totales (ECE/MP.PP/WG.1/2006/9, annexe II, activité IX).

programme de travail pour réaliser ces objectifs étaient notamment des ateliers, l'échange d'informations électronique, des études d'expert et un recueil des bonnes pratiques.

34. À sa sixième réunion, suite à une proposition du Bureau, le Groupe de travail des Parties a décidé d'organiser un atelier sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques, et ce, en consultation avec les organes compétents créés au titre de la Convention d'Espoo et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale; des experts de ces organes seraient invités à y participer. L'Autriche a proposé de fournir un appui financier à cet atelier et la Bulgarie de l'accueillir. L'atelier a eu lieu à Sofia les 3 et 4 décembre 2007; son principal objectif était de présenter et examiner des études de cas de bonnes pratiques concernant la participation du public à différents types de prise de décisions stratégiques. Des experts désignés par 14 États et un certain nombre d'experts d'organisations intergouvernementales et d'ONG y ont participé.

35. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires dans ce domaine d'activité pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 65 000 dollars et celui des ressources totales de 120 000 dollars. Les dépenses réelles nettes pour cette période, payées par le Fonds d'affectation spéciale ou facturées à celui-ci avant la fin de l'exercice biennal, s'élevaient à 30 488 dollars (34 452 dollars en valeur brute). Elles ont été financées notamment par une contribution réservée de 13 175 dollars de l'Autriche, versée en 2006 pour être utilisée en 2007. Un appui en nature de l'Autriche (20 527 dollars) et de la Bulgarie (1 500 dollars) a également été reçu en 2007. En tenant compte de ces dépenses supplémentaires, le total s'est élevé à 56 478 dollars pour l'exercice biennal. Un montant supplémentaire de 5 160 euros (environ 7 806 dollars), pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale, n'est pas mentionné à l'annexe II car les factures n'avaient pas été reçues par le secrétariat fin 2007. Si l'on prend ce montant en considération, cela porte le montant des dépenses réelles à un niveau proche du montant net des ressources de base nécessaires prévues dans le programme de travail pour 2006-2008.

#### **K. Coordination et supervision des activités entre les sessions**

36. L'objectif de l'activité XI du programme de travail pour 2006-2008 était de coordonner et de superviser les activités menées au titre de la Convention, au moyen de réunions du Groupe de travail des Parties (initialement une réunion par an) et du Bureau, et de consultations par Internet entre les membres du Bureau.

37. Le Groupe de travail des Parties a été créé au titre de la décision I/14 pour superviser l'exécution du programme de travail, préparer les réunions des Parties et accomplir diverses tâches connexes. Il aura tenu cinq réunions, entre la deuxième et la troisième réunion des Parties (1 en 2006, et 2 par an en 2007 et en 2008). Au cours de la même période, le Bureau aura tenu 10 réunions (1 en 2005, 2 en 2006, 4 en 2007 et 3 en 2008), essentiellement en parallèle à d'autres réunions afin de réduire les coûts.

38. Le montant estimatif net des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 (identique pour les ressources de base et les ressources totales) était de 85 000 dollars. Les dépenses nettes réelles pour cet exercice biennal ont été de 96 051 dollars (108 538 dollars en valeur brute), soit un montant supérieur au montant des ressources nécessaires prévues, notamment en raison des frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance versés aux participants aux réunions du Bureau. Les dépenses ont été plus importantes que prévu,

notamment parce que de nombreux frais sont libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis, et que celui-ci a connu une baisse relative importante sur les marchés internationaux en 2006 et 2007 (voir la deuxième partie, «Considérations générales», pour de plus amples informations).

#### **L. Troisième réunion ordinaire des Parties**

39. Le montant estimatif net des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 10 000 dollars et celui des ressources totales nécessaires de 20 000 dollars. Ces montants étaient destinés à financer les services d'un consultant chargé de fournir des services d'appui au secrétariat pour analyser les rapports nationaux de mise en œuvre et élaborer un rapport de synthèse, ces activités n'étant prises en charge dans aucun autre domaine d'activité. En fait, les dépenses n'ont été engagées qu'en 2008, si bien que les dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été très limitées. Cela est illustré par le montant des dépenses nettes réelles pour l'exercice biennal 2006-2007, qui s'est élevé à 1 176 dollars (1 329 dollars en valeur brute), ce qui est sensiblement inférieur au niveau des dépenses de base prévues. Il est évident que les dépenses qui seront engagées en 2008 seront d'un autre ordre.

#### **M. Planification stratégique à long terme**

40. Le programme de travail ne comprenait pas au départ d'estimation des ressources de base ou des ressources totales nécessaires à l'établissement d'un projet de plan stratégique à long terme, mais la Réunion des Parties a demandé, dans sa décision II/8, que certaines activités soient organisées dans ce domaine. Ces activités n'ont entraîné aucune dépense pour le Fonds d'affectation spéciale en 2006, mais ont bénéficié cette année-là d'un appui en nature de la Norvège (11 901 dollars), qui a organisé la première réunion du Groupe d'experts de la planification stratégique à long terme, et de la Belgique (16 100 dollars). En 2007, la deuxième réunion du Groupe d'experts a eu lieu à Rome, avec l'appui financier de l'Italie (8 075 dollars) et un appui en nature de la Belgique (6 975 dollars). Les dépenses totales nettes pour l'exercice biennal se sont élevées à 7 146 dollars (8 075 dollars en valeur brute). Le total général (comprenant l'appui en nature et les dépenses d'appui au programme) s'est élevé à 43 051 dollars.

## **II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

41. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies couvre un certain nombre de dépenses afférentes au secrétariat de la Convention. Les plus importantes sont les traitements versés à deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (un P-4 et un P-2), qui se chiffrent à quelque 290 000 dollars des États-Unis par an. Le traitement d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux est financé par les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE au titre des dépenses d'appui aux programmes. En outre, le traitement d'un fonctionnaire à mi-temps de la catégorie des services généraux est financé sur le budget ordinaire<sup>9</sup>. Les dépenses afférentes à la fourniture de services de conférence par l'Office des Nations Unies à Genève, notamment la mise à

---

<sup>9</sup> La situation a évolué au cours de l'exercice biennal, le nombre de fonctionnaires de la catégorie des services généraux financé sur le budget ordinaire passant de 0 à 1.

disposition de salles de réunion et de services d'interprétation, ainsi que les frais de production et de distribution des documents officiels et des publications, sont également imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

42. Les ONG ont continué à participer activement à toutes les activités réalisées au titre de la Convention. Un appui financier a été fourni pour permettre leur participation. En règle générale, cet appui couvre la participation de quatre représentants par réunion d'un organe subsidiaire, la sélection étant faite sur la base d'une recommandation de l'ECO-Forum européen.

43. En conclusion, les observations ci-après peuvent être formulées:

a) Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale ont régulièrement augmenté, passant de 638 284 dollars en 2005 à 711 973 dollars en 2006, puis à 906 066 dollars en 2007. L'écart entre les contributions et le montant estimatif des ressources de base nécessaires, établi à 909 650 dollars pour 2006 et 984 375 dollars pour 2007, s'est fortement réduit au cours du dernier exercice biennal. Les contributions totales pour l'exercice biennal 2006-2007 (1 618 039 dollars) soutiennent avantageusement la comparaison avec les contributions reçues pour l'exercice biennal 2003-2004 (1 282 944 dollars), dont il a été rendu compte à la deuxième réunion des Parties. L'augmentation du nombre de Parties et de signataires ayant versé des contributions, passé de 19 en 2005 à 27 en 2006, puis à 30 en 2007, constitue un autre indicateur positif;

b) Malgré l'augmentation des ressources du Fonds d'affectation spéciale, il a été nécessaire de réduire les dépenses à un niveau sensiblement inférieur à celui des ressources finalement reçues pour l'exercice biennal. Plus précisément, les contributions totales reçues en 2006 et 2007 ont atteint 1 618 039 dollars (1 753 410 dollars, avec les contributions en nature et les gains nets provenant des intérêts et des taux de change), alors que les dépenses totales engagées durant l'exercice biennal se sont élevées à 1 484 770 dollars (1 547 773 dollars, avec les contributions en nature). Une telle réduction des dépenses était nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le montant total des ressources qui seraient finalement disponibles était encore incertain au moment de la prise de décisions relative aux dépenses. Cela était dû en partie au fait que le plan sur les dispositions financières prévoyait que les contributions seraient volontaires, et en partie au versement irrégulier des contributions. S'agissant du second point, en 2006, 25 % seulement des contributions ont été versées durant le premier semestre de l'année. Le problème des contributions tardives s'est encore aggravé en 2007 puisque, cette année-là, moins de 6 % des contributions (52 321 dollars) ont été versées durant le premier semestre de l'année. Les effets de ces retards ont été atténués dans une certaine mesure par le fait que des fonds importants (184 000 dollars) à utiliser en 2007 avaient déjà été versés en 2006, mais cela n'a porté le montant total de financement garanti pour 2007 qu'à 236 321 dollars à la fin du premier semestre de l'année, sur un total final d'environ 906 000 dollars (26 %). Dans une telle situation, il va de soi qu'il est nécessaire d'adopter une approche prudente des dépenses;

c) Les dépenses se sont élevées à 636 978 dollars en 2006, ce qui est sensiblement inférieur au montant estimatif des ressources de base nécessaires (909 650 dollars) et bien en deçà du montant des contributions versées au cours de la même année (711 973 dollars). En 2007, les dépenses se sont élevées à 847 793 dollars, ce qui est plus proche à la fois du montant des contributions prévues (904 475 dollars) et du montant estimatif des ressources de base nécessaires (984 375 dollars) pour cette année-là. Si la réduction de l'écart entre les

dépenses et le montant estimatif des ressources de base nécessaires en 2007 a permis de réaliser le programme de travail et de bien préparer la troisième réunion des Parties, des contributions plus régulières et plus prévisibles auraient néanmoins un effet positif sur la mise en œuvre complète du programme de travail dans les temps impartis à l'avenir;

d) Le montant des dépenses dans les domaines d'activité spécifiques est généralement nettement inférieur au montant estimatif des ressources de base nécessaires pour l'exercice biennal, défini par le Groupe de travail des Parties, et il dépasse rarement le montant des ressources totales nécessaires. Les exceptions correspondent essentiellement à des contributions en nature ou à des fonds réservés par un donateur, comme le montre de façon détaillée la précédente section du présent rapport;

e) Au niveau des ressources, la nouvelle tendance observée est qu'un nombre important de contributions reçues au cours d'une année donnée sont réservées à une utilisation ultérieure. Par exemple, comme il a été mentionné plus haut, un peu plus de 20 % des contributions reçues par le Fonds d'affectation spéciale en 2006 étaient réservées pour une utilisation en 2007 (soit environ 184 000 dollars sur un total d'environ 906 000 dollars). De la même façon, le Fonds d'affectation spéciale a reçu en 2007 environ 156 000 dollars destinés à être utilisés en 2008. On peut constater cette tendance dans l'annexe I, qui fait la distinction entre les contributions reçues et les contributions à utiliser au cours d'une année donnée. Cela accroît certes la complexité des calculs et le montant des ressources nécessaires pour assurer la précision des rapports financiers, mais cette tendance est la bienvenue d'un point de vue concret, car elle contribue aux objectifs de régularité, de prévisibilité et de ponctualité du financement de la Convention nécessaire pour assurer la bonne exécution du programme de travail;

f) Il convient de faire une observation concernant les conséquences de la baisse du dollar des États-Unis. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 1<sup>er</sup> mars 2008, le dollar des États-Unis a perdu 18,9 % de sa valeur par rapport à l'euro, 19,1 % par rapport au franc suisse, et 13,6 % par rapport à la livre britannique, selon les taux de change opérationnels des Nations Unies<sup>10</sup>. Bien que seulement un tiers environ des ressources du Fonds d'affectation spéciale soient versées en dollars<sup>11</sup>, l'instabilité et la baisse de la valeur du dollar accroissent le degré d'incertitude financière en ce qui concerne les coûts des diverses activités, et imposent un réel surcoût à l'exécution du programme de travail, puisqu'une grande partie des dépenses du Fonds

---

<sup>10</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les parités avec le dollar É.-U. étaient les suivantes: USD/EUR 0,845; USD/CHF 1,31; USD/GBP 0,581. Le 1<sup>er</sup> mars 2008, les parités entre ces paires de devises étaient: USD/EUR 0,686; USD/CHF 1,06; USD/GBP 0,502.

<sup>11</sup> L'analyse des contributions en fonction de la monnaie dans laquelle elles sont versées montre que l'euro est la principale monnaie utilisée pour les contributions. Plus précisément, environ 49 % des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale ont été faites en euros en 2006. Cette proportion est passée à environ 67 % en 2007. Cette évaluation est en partie due au fait qu'aucune contribution n'a été faite en livres britanniques en 2007, contrairement à 2006, où 19 % des contributions avaient été versées dans cette monnaie. Les statistiques indiquent que le dollar occupe la deuxième position, représentant presque un tiers des contributions au Fonds d'affectation spéciale (29 % en 2006 et 30 % en 2007). Les autres contributions au Fonds d'affectation spéciale ont été libellées en francs suisses (3 % en 2006 et 4 % en 2007).

d'affectation spéciale sont libellées dans d'autres devises que le dollar des États-Unis ou sont liées à d'autres devises;

g) En ce qui concerne les sources des contributions, il subsiste de fortes disparités dans les niveaux des contributions versées par les diverses Parties, qu'ils soient exprimés en valeur brute, en chiffres par habitant ou en proportion du PIB, ou selon l'application du barème des quotes-parts des Nations Unies aux Parties et aux signataires à la Convention. Ainsi le plan de contributions actuel ne correspond pas encore au «partage équitable de la charge» reconnu dans la décision I/13 comme l'un des principes directeurs de toutes dispositions financières pouvant être arrêtées au titre de la Convention. On ne peut que chaleureusement féliciter les Parties qui ont à ce jour versé des contributions généreuses, en particulier les pays en transition. Il faudrait aussi vivement encourager les Parties qui n'ont pas encore versé de contributions à le faire;

h) Mis à part l'appui provenant du budget ordinaire de l'ONU, les activités du secrétariat visant à assurer le service du programme de travail de la Convention dépendent encore presque entièrement des contributions versées par les Parties et les signataires dans le cadre du plan de contributions volontaires. Le secrétariat redoublera d'efforts pour explorer d'autres sources potentielles de financement, des organismes philanthropiques par exemple.



## Annexe I

## Contributions reçues en et pour 2006 et 2007

<u>Colonne A</u> Pays (Parties et signataires)	<u>Colonne B</u> Contributions en 2006 – montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne C</u> Contributions pour 2006 – montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)*	<u>Colonne D</u> Contributions en 2007 – montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne E</u> Contributions pour 2007 – montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)*, **	Remarques
<b>A. Contributions versées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale (projet relevant de la Convention d'Aarhus, E104)</b>					
Albanie					
Arménie					
Autriche	26 350,46	13 175,23		13 175,23	(a)
Azerbaïdjan					
Bélarus	1 000,00	1 000,00	300,00	300,00	
Belgique	65 538,00	40 538,00	14 418,24	45 030,48	(b)
Bulgarie	5 500,00	5 500,00	6 000,00		
Croatie			5 000,00	5 000,00	
Chypre					
République tchèque	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
Danemark	41 209,78	20 604,89	101 174,74	33 724,91	
Estonie	20 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
Finlande	13 157,89	10 000,00	22 123,89	13 157,89	
France	170 122,11	106 508,88	140 078,13	144 694,31	(c)
Géorgie	3 832,16	3 832,16	2 037,76	2 037,76	
Allemagne	57 009,62	57 009,62	60 000,00	60 000,00	
Grèce			10 000,00	10 000,00	
Hongrie	2 400,00	2 400,00	3 000,00	3 000,00	
Islande					
Irlande			6 839,95	6 839,95	
Italie	125 391,62	125 391,62	144 193,14	143 210,14	(d)
Kazakhstan			321,50	321,50	
Kirghizistan					
Lettonie	2 000,00	2 000,00	4 000,00	2 000,00	
Liechtenstein					
Lituanie	200,00	200,00	1 350,00	900,00	
Luxembourg					
Malte	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
Moldova	500,00	500,00		1 000,00	(e)
Monaco					
Pays-Bas			30 086,00	31 660,00	(f)
Norvège	47 412,68	47 412,68	50 007,09	50 007,09	(g)
Pologne			7 092,20	7 092,20	
Portugal					

<u>Colonne A</u> Pays (Parties et signataires)	<u>Colonne B</u> Contributions en 2006 – montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne C</u> Contributions pour 2006 – montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)*	<u>Colonne D</u> Contributions en 2007 – montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne E</u> Contributions pour 2007 – montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)*,**	Remarques
Roumanie	1 000,00	1 000,00	2 500,00	2 500,00	
Slovaquie	956,00	956,00	941,00	941,00	
Slovénie			4 787,96	4 787,96	
Espagne	25 641,03	25 641,03	26 881,72	26 881,72	
Suède	101 285,00	19 975,00	51 658,82	101 285,00	(h)
Suisse	16 528,93	16 528,93	25 862,07	25 862,07	(i)
Tadjikistan	190,00	190,00	400,00	400,00	
Ex-République yougoslave de Macédoine					
Turkménistan	200,00	200,00			
Ukraine					
Royaume-Uni	52 173,91	52 173,91			
Communauté européenne	128 205,13	128 205,13	136 239,78	136 239,78	
Dons publics	29,57	29,57			
Subventions de la Fondation RUIG	13 016,95			13 016,95	
<b>[1] Contributions totales au Fonds d'affectation spéciale</b>	<b>931 850,84</b>	<b>711 972,65</b>	<b>878 293,99</b>	<b>906 065,95</b>	
<b>[2] Gains-Intérêts perçus et gains de change***</b>	<b>17 469,68</b>	<b>17 469,68</b>	<b>54 898,66</b>	<b>54 898,66</b>	
<b>[3] Total Fonds d'affectation spéciale (Contributions et gains) [1]+[2]</b>	<b>949 320,52</b>	<b>729 442,33</b>	<b>933 192,65</b>	<b>960 964,61</b>	
<b>B. Contributions en nature</b>					
Autriche (participation du public à la prise de décisions stratégiques)			20 526,56	20 526,56	
Belgique (plan stratégique à long terme)	16 100,00	16 100,00	6 975,19	6 975,19	
Bulgarie (participation du public à la prise de décisions stratégiques)			1 500,00	1 500,00	
Norvège (plan stratégique à long terme)	11 901,08	11 901,08			
PNUE (sensibilisation)	6 000,00	6 000,00			
<b>[4] Total (en nature)</b>	<b>34 001,08</b>	<b>34 001,08</b>	<b>29 001,75</b>	<b>29 001,75</b>	
<b>Total général [3]+[4]</b>	<b>983 321,60</b>	<b>763 443,41</b>	<b>962 194,40</b>	<b>989 966,36</b>	

\* Les colonnes «Contributions – montant effectif ajusté» ont pour objet de donner une image plus réaliste des revenus réels disponibles en vue de leur utilisation au cours d'une année donnée. Les contributions des Parties et des signataires sont souvent réservées en vue d'être utilisées une année après celle durant laquelle la contribution a été déposée ou reçue. Le montant ajusté des contributions au cours d'une année donnée est établi sur la base des contributions effectives de cette année-là, auxquelles on soustrait toute partie de ces contributions réservées à une utilisation ultérieure, et on ajoute les contributions faites avant l'année de référence mais réservées à une utilisation durant l'année de référence.

\*\* La colonne E comprend un certain nombre de contributions tardives pour 2007 qui ont été reçues début 2008, pour un montant de 33 186 dollars. Aux fins de l'établissement des rapports, la date limite du 11 mars 2008 a été appliquée aux contributions pour 2007 reçues en 2008.

\*\*\* Calculée pour l'année précédant l'année de référence, mais versée au Fonds d'affectation spéciale durant l'année de référence.

#### Remarques:

(a) Contributions réservées: 13 175 dollars (en 2006) pour les ateliers sur la participation du public organisés en 2007.

(b) La colonne E intègre la contribution tardive de la Belgique en 2007, d'un montant de 30 612,24 dollars. Étant donné que cette contribution a été reçue début 2008, elle n'apparaît pas dans les colonnes B-D.

(c) Contributions réservées: 29 585 dollars (en 2006) pour l'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales, 63 613 dollars (2006) pour la réunion de représentants des instances internationales sur la participation du public aux travaux des instances internationales, 58 997 dollars (en 2007) pour l'atelier sur l'accès à la justice prévu en 2008 en Europe du Sud-Est.

(d) Contributions réservées: 8 075 dollars (en 2007) pour le plan stratégique à long terme.

(e) La colonne E comprend la contribution tardive de la République de Moldova pour 2007, d'un montant de 1 000 dollars. Étant donné que cette contribution a été reçue début 2008, elle n'apparaît pas dans les colonnes B-D.

(f) La colonne E comprend une contribution des Pays-Bas d'un montant de 1 574 dollars, qui constitue la dernière partie de sa contribution pour 2007. Étant donné que cette contribution a été reçue début 2008, elle n'apparaît pas dans les colonnes B-D.

(g) Contributions réservées: 17 428 dollars (en 2006) et 30 007 dollars (en 2007) pour financer la participation de représentants de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale aux réunions tenues au titre de la Convention.

(h) Contributions réservées: 25 805 dollars (en 2006) pour l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice, 55 505 dollars (en 2006) pour l'atelier sur l'accès à la justice, 7 558 dollars (en 2007) pour la traduction relative aux activités de l'Équipe spéciale en 2008, et 24 126 dollars (en 2007) pour des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance en rapport avec les activités de l'Équipe spéciale en 2008.

(i) Contributions réservées: 25 862 dollars (en 2007) pour le programme de travail sur les RRTP.

## Annexe II

Aperçu des dépenses en 2006 et 2007<sup>12</sup>

Activité	Dépenses effectives en 2006 (dollars É.-U.)	Dépenses effectives en 2007 (dollars É.-U.)	Montant total des dépenses en 2006 et 2007 (dollars É.-U.)	Montant des ressources de base nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)	Montant des ressources totales nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)
<b>I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions</b>	<b>162 066,39</b>	<b>155 427,25</b>	<b>317 493,64</b>	<b>495 108,00</b>	<b>719 440,00</b>
Temps de travail du personnel	94 108,74	82 796,76	176 905,50	279 108,00	433 440,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	63 990,43	66 511,86	130 502,29	140 000,00	160 000,00
Contrats de sous-traitance	3 967,22	6 118,63	10 085,85	60 000,00	100 000,00
Matériel	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	20 000,00
<b>II. Activités de renforcement des capacités</b>	<b>47 054,36</b>	<b>45 821,23</b>	<b>92 875,59</b>	<b>267 280,00</b>	<b>559 600,00</b>
Temps de travail du personnel	47 054,36	41 398,38	88 452,74	197 280,00	309 600,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Activités de renforcement des capacités	0,00	0,00	0,00	40 000,00	200 000,00
Documents, études	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	0,00	4 422,85	4 422,85	10 000,00	20 000,00
<b>III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP</b>	<b>33 724,74</b>	<b>36 480,17</b>	<b>70 204,91</b>	<b>149 856,00</b>	<b>234 800,00</b>
Temps de travail du personnel	31 369,58	27 598,92	58 968,50	89 856,00	154 800,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	2 355,16	8 881,25	11 236,41	60 000,00	80 000,00

<sup>12</sup> Les chiffres pour 2006 englobent également les frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des personnes remplissant les conditions requises pour participer à certaines réunions organisées sous les auspices de la Convention qui étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Les dépenses liées à l'organisation de réunions qui ont été couvertes par des contributions en nature des pays hôtes figurent aux rubriques (6) et (7) de la présente annexe.

Activité	Dépenses effectives en 2006 (dollars É.-U.)	Dépenses effectives en 2007 (dollars É.-U.)	Montant total des dépenses en 2006 et 2007 (dollars É.-U.)	Montant des ressources de base nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)	Montant des ressources totales nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)
<b>IV. Mécanisme d'échange d'informations</b>	<b>57 280,50</b>	<b>59 856,66</b>	<b>117 137,16</b>	<b>161 508,00</b>	<b>224 800,00</b>
Temps de travail du personnel	55 282,70	43 697,39	98 980,09	131 508,00	154 800,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	1 997,80	3 806,42	5 804,22	0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	0,00	12 352,85	12 352,85	30 000,00	70 000,00
<b>V. Participation du public dans les instances internationales</b>	<b>37 096,92</b>	<b>60 458,10</b>	<b>97 555,02</b>	<b>70 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	13 096,92	42 364,51	55 461,43	30 000,00	55 000,00
Contrats de sous-traitance	24 000,00	18 093,59	42 093,59	40 000,00	65 000,00
<b>VI. Registre des rejets et des transferts de polluants</b>	<b>102 378,48</b>	<b>116 650,90</b>	<b>219 029,38</b>	<b>239 508,00</b>	<b>350 800,00</b>
Temps de travail du personnel	62 739,16	55 197,84	117 937,00	131 508,00	154 800,00
Matériel	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants – Groupe de travail des RRTP)	35 600,04	54 552,69	90 152,73	70 000,00	70 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants – Groupe d'experts)	0,00	4 172,93	4 172,93	12 000,00	60 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	4 039,28	2 727,44	6 766,72	0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	20 000,00	60 000,00
<b>VII. Accès à la justice</b>	<b>35 335,47</b>	<b>133 013,35</b>	<b>168 348,82</b>	<b>30 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
Temps de travail du personnel	15 684,79	13 799,46	29 484,25	0,00	0,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	19 650,68	51 025,66	70 676,34	30 000,00	50 000,00
Contrats de sous-traitance	0,00	68 188,23	68 188,23	0,00	20 000,00
<b>VIII. Outils d'information électroniques</b>	<b>52 984,73</b>	<b>49 972,36</b>	<b>102 957,09</b>	<b>72 868,00</b>	<b>120 960,00</b>
Temps de travail du personnel	15 684,79	13 799,46	29 484,25	32 868,00	30 960,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	2 430,52	0,00	2 430,52	0,00	10 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	19 869,42	23 820,05	43 689,47	30 000,00	50 000,00
Contrats de sous-traitance	15 000,00	12 352,85	27 352,85	10 000,00	30 000,00

Activité	Dépenses effectives en 2006 (dollars É.-U.)	Dépenses effectives en 2007 (dollars É.-U.)	Montant total des dépenses en 2006 et 2007 (dollars É.-U.)	Montant des ressources de base nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)	Montant des ressources totales nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)
<b>IX. Organismes génétiquement modifiés</b>	<b>0,00</b>	<b>4 934,62</b>	<b>4 934,62</b>	<b>30 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	45 000,00
Contrats de sous-traitance	0,00	4 934,62	4 934,62	15 000,00	30 000,00
<b>X. Participation du public à la prise de décisions stratégiques</b>	<b>0,00</b>	<b>30 488,08</b>	<b>30 488,08</b>	<b>65 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0,00	15 542,40	15 542,40	15 000,00	30 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	0,00	5 076,45	5 076,45	0,00	10 000,00
Contrats de sous-traitance	0,00	9 869,23	9 869,23	50 000,00	80 000,00
<b>XI. Coordination et supervision des activités entre les sessions</b>	<b>39 052,24</b>	<b>56 998,86</b>	<b>96 051,10</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants – Groupe de travail des Parties)	33 257,25	48 359,74	81 616,99	75 000,00	75 000,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants – réunions du Bureau)	5 794,99	8 639,12	14 434,11	10 000,00	10 000,00
<b>XII. Troisième réunion ordinaire des Parties</b>	<b>0,00</b>	<b>1 175,98</b>	<b>1 175,98</b>	<b>10 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	0,00	1 175,98	1 175,98	0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	10 000,00	20 000,00
<b>XIII. Planification stratégique à long terme</b>	<b>0,00</b>	<b>7 146,13</b>	<b>7 146,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0,00	6 155,21	6 155,21		
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	0,00	990,92	990,92		

Activité	Dépenses effectives en 2006 (dollars É.-U.)	Dépenses effectives en 2007 (dollars É.-U.)	Montant total des dépenses en 2006 et 2007 (dollars É.-U.)	Montant des ressources de base nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)	Montant des ressources totales nécessaires par activité en 2006-2007* (dollars É.-U.)
<b>Ajustement et économies réalisées sur les réunions tenues au cours des années précédentes</b>	<b>-3 276,70</b>	<b>-8 164,83</b>	<b>-11 441,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Divers	-350,00	-1 335,50	-1 685,50		
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (du personnel)	-703,65	-826,20	-1 529,85		
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (participants remplissant les conditions nécessaires)	-2 223,05	-9 070,77	-11 293,82		
Formation interne	0,00	3 067,64	3 067,64		
<b>(1) Total net</b>	<b>563 697,13</b>	<b>750 258,85</b>	<b>1 313 955,98</b>	<b>1 676 128,00</b>	<b>2 700 400,00</b>
(2) 13 % – dépenses d'appui au programme (1)	73 280,63	97 533,65	170 814,28	217 896,64	351 052,00
(3) 15 % – réserves opérationnelles (1)	84 554,57	112 538,83	197 093,40	251 419,20	405 060,00
<b>(4) TOTAL GÉNÉRAL (1)+(2)+(3)</b>	<b>721 532,33</b>	<b>960 331,33</b>	<b>1 681 863,65</b>	<b>2 145 443,84</b>	<b>3 456 512,00</b>
<b>(5) TOTAL GÉNÉRAL (1)+(2)</b>	<b>636 977,76</b>	<b>847 792,50</b>	<b>1 484 770,26</b>	<b>1 894 024,64</b>	<b>3 051 452,00</b>
<b>(6) Contributions en nature</b>	<b>34 001,08</b>	<b>29 001,75</b>	<b>63 002,83</b>		
<b>(7) TOTAL GÉNÉRAL englobant les contributions en nature (5)+(6)</b>	<b>670 978,84</b>	<b>876 794,25</b>	<b>1 547 773,09</b>		

\* Les chiffres concernant les ressources de base et les ressources totales nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 sont repris du document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9, annexe II.

-----